



AG2R LA MONDIALE

Fiche signalétique

TERRE DE VIE

AVANTAGES

Terre de Vie est un contrat d'assurance vie multisupport, multifonds euros pour une gestion libre ou déléguée avec le profil de gestion

- Prestation Alert'
- Gamme d'options d'arbitrages pour piloter son épargne
- Décliné en formule donation
- Transformation en rente possible à tout moment

GESTION

MODES DE GESTION

- Gestion libre
- Profil de gestion Flexible de Lazard Frères Gestion SA

GAMME FINANCIÈRE

- Actif général de La Mondiale
- EuroCit'
- Une large gamme (75 OPCVM) caractérisée par la diversité des classes d'actifs, des styles de gestion et par la qualité des Asset managers référencés

OPTIONS DE GESTION

- Option d'arbitrages : Clic floor
- Options de réallocation programmée de l'épargne : Investissement progressif, Gestion par horizon, Dynamisation des plus-values, Sécurisation des plus-values

MODALITÉS D'INVESTISSEMENTS

MONTANT MINIMUM DES VERSEMENTS

Versement initial : 10 000 €

Versements libres : 1 500 €

Versements programmés :

- 100 €/mois
- 300 €/trimestre
- 600 €/semestre
- 1 200 €/an

ARBITRAGES, RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS

- Minimum 1 500 €
- 250 €/mois
- 750 €/trimestre
- 1 500 €/semestre
- 3 000 €/an

GARANTIES DÉCÈS

2 formules possibles

- Garantie plancher
- Garantie cliquet

FRAIS

- **Sur versement** : 4,50 % maximum
- **Dans le cadre du profil de gestion** : 1,46 % l'an
- **Dans le cadre de la gestion libre** : 0,96 % l'an pour les supports en unités de compte et 0,75 % l'an pour les actifs en euros

INFORMATION CLIENT

- Relevé de situation trimestrielle adressé à l'adhérent
- Prestation Alert' SMS/Email pour être informé de la variation des supports financiers disponibles dans le contrat

ARBITRAGES ET OPTIONS DE GESTION

- 1 arbitrage gratuit par an
- 0,60 % par arbitrage supplémentaire

FISCALITÉ (EN VIGUEUR AU 01/07/2013)

FISCALITÉ EN CAS DE RACHAT

Intégration des produits générés à l'Impôt sur le Revenu (IR)
Ou

Option pour le Prélèvement Forfaitaire Libératoire dont le taux sera fonction de la durée du contrat :

- 35 % entre 0 et 4 ans,
- 15 % entre 4 et 8 ans,
- 7,5 % si le contrat a plus de 8 ans après application sur les produits générés d'un abattement annuel global de 4 600 euros pour une personne seule et 9 200 euros pour un couple soumis à une imposition commune.

+ Prélèvements sociaux au taux en vigueur au moment du rachat

Les prélèvements sociaux s'appliquent aussi lors de l'inscription en compte des produits pour les actifs en euros au taux en vigueur au 31/12 de chaque année

FISCALITÉ EN CAS DE DÉCÈS

- **Versements effectués avant les 70 ans de l'assuré**
Au-delà d'un abattement de 152 500 euros (tous contrats d'assurance vie confondus, sur la tête d'un même assuré, et par bénéficiaire) hors droits, le montant du capital décès versé au(x) bénéficiaire(s) est taxé :
 - à 20 % jusqu'à 902 838 euros
 - à 25 % au-delà
 - **Versements effectués après les 70 ans de l'assuré.**
Intégration à la succession des primes versées après abattement de 30 500 euros (tous contrats d'assurance vie confondus, sur la tête d'un même assuré, et quel que soit le nombre de bénéficiaires).
- + les prélèvements sociaux au taux en vigueur au moment du décès

ISF (IMPÔT SUR LA FORTUNE)

Déclaration à l'ISF de la valeur de rachat du contrat au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition